



CONSEIL COMMUNAUTAIRE
Séance du 27 02 2025

Procès-verbal
Approuvé le 10 Avril 2025

Délibération
n° 2025.04.10/039

Étaient présents : Jean ARCAS ; André ARROUCHE, Olivier AZEMA ; Jean Pierre BARTHES ; Josian CABROL, Patrick CABROL, Ghislaine COUSTAL, Roland COUTOU (représenté par sa suppléante Martine LUGAGNE), Jean-Yves DUFAUD ; Max FABRE ; Béatrice FALCOU, Bernard FONTES, Bruno GIRONA, Magali GUIRAUD ; Christian LIGNON, Franck LIGNON ; Catherine LISTER, Luc LOUIS, Benoit MARSAUX, Marie MAYNADIER, Alain MOULY ; Bruno ORTIZ ; Thérèse SALAVIN ; Thierry SALLES BLAYAC, Jacques SOULIGNAC, Alain TAILHAN

Ayant donné pouvoir : Robert AZAÏS à Bernard FONTES ; Anne CABRIE à Patrick CABROL ; Michel CARQUET à Luc LOUIS ; Marie-José FOUQUET à Marie MAYNADIER ; Delphine GAZEL à André ARROUCHE ; Michel LIGNON à Thierry SALLES BLAYAC ; Françoise PEREZ à Magali GUIRAUD, Jean Marc SALEINE à Christian LIGNON ; Pascale PEYTAVI à Franck LIGNON

Étaient absents : Alexandre DYE ; Arielle ESCURET ; Yves FRAISSE ; Marie-Françoise FRANC ROUANET ; Laurie GOMEZ ; Luc GUIRAUD ; Jean Jacques MAILHAC ; Sylvie MIQUEL ; Vincent NAUDIN ; Pierre André PEDESSEAU ; Bruno PLA ; Jaques PLANES ; Franck POUJOL RICARD ; Catherine SONZOGNI ; Didier VORDY

Ouverture de la Séance à 18h00

Monsieur le Président fait état des excusés et des absents.

Il annonce les pouvoirs donnés par Robert AZAÏS à Bernard FONTES ; Anne CABRIE à Patrick CABROL ; Michel CARQUET à Luc LOUIS ; Marie-José FOUQUET à Marie MAYNADIER ; Delphine GAZEL à André ARROUCHE ; Michel LIGNON à Thierry SALLES BLAYAC ; Françoise PEREZ à Magali GUIRAUD, Jean Marc SALEINE à Christian LIGNON ; Pascale PEYTAVI à Franck LIGNON.

Il constate que le quorum est atteint.

Monsieur le Président propose ensuite aux membres du CONSEIL de procéder à la désignation du secrétaire de séance. Seul **Patrick CABROL** se porte volontaire, il est élu à l'**UNANIMITÉ**.

Liste de délibérations prises par le Bureau Communautaire depuis le 12 Décembre 2024

- Pas de Bureau avec Délibération

1. Adoption du procès-verbal de la séance du Conseil Communautaire du 12 12 2024

Aucune demande de modification n'étant prononcée, Monsieur le Président propose de passer au vote.

Le Conseil Communautaire, après avoir ouï et délibéré, à l'**UNANIMITÉ** (35 POUR) :

- **Adopte** le procès-verbal de la séance du Conseil Communautaire du Jeudi 12 Décembre 2024

AMENAGEMENT DU TERRITOIRE

2. Convention de partenariat « Hérault mobilités inclusives et solidaires »

Monsieur le Président propose à **Béatrice FALCOU**, conseillère déléguée en charge de la MOBILITE, de présenter le dossier.

Elle indique que dans les territoires peu denses et ruraux, les personnes non motorisées ou sans permis peuvent être fragilisées par des difficultés de mobilité.

Pour y remédier le Département de l'Hérault souhaite développer des dispositifs de mobilités innovants en proposant pour les personnes habitants ces territoires enclavés ainsi que pour les personnes les plus fragiles une mobilité complémentaire, efficace, économe et plus propre.

En complément des « Plan Hérault Vélo », « Plan Sécurité Routière » et « Plan Hérault Covoiturage », le Département souhaite diminuer l'autosolisme et faciliter la mobilité de tous sur les trajets courts notamment.

La Communauté de Communes du Minervois au Caroux souhaite y contribuer et mener une politique en faveur de la promotion et du développement des mobilités durables, limitant l'impact des mouvements pendulaires.

La convention de partenariat « Hérault mobilités inclusives et solidaires » 2025/2030 propose de définir les modalités de coordination et de coopération apportés par le Conseil Départemental de l'Hérault, en lien avec le déploiement d'actions innovantes de mobilité durable.

Aucune question n'étant posée, Monsieur le Président propose de passer au vote.

Le Conseil Communautaire, après avoir ouï et délibéré, à l'**UNANIMITÉ** (35 POUR) :

- **Valide** la convention de partenariat « Hérault Mobilité Inclusives et Solidaires » (HMIS) 2025/2030 telle que présentée ;
- **Autorise** Monsieur le Président à signer ladite convention

Arrivée de Didier Vordy, Vincent NAUDIN et Franck POUJOL RICARD = 38 votants

3. Convention « Accueil des points infos mobilité » avec le GEFOSAT

Monsieur le Président propose à **Béatrice FALCOU**, conseillère déléguée en charge de la MOBILITE, de présenter le dossier.

Dans le cadre du programme CEE (Certificats d'économies d'énergie) « Territoire Inclusion Mobilité Sobriété » (Tims) pour la période 2024 à 2026, l'association Gefosat et le Pays Haut Languedoc et Vignobles ont signé une convention de partenariat pour proposer la mise en place d'un dispositif expérimental sur le territoire pour :

- Renseigner, conseiller et accompagner la population sur les solutions existantes de mobilité durable et inclusive par la création de Points Info Mobilité inclusifs sur les communes du Pays Haut Languedoc et Vignobles, couplés à des permanences téléphoniques qui compléteront l'offre.

- Organiser des animations à destination du grand public en collaboration avec des acteurs locaux de la mobilité pour encourager au changement de comportement et habitudes des usagers.
- Sensibiliser les professionnels qui accompagnent des publics en situation de précarité mobilité, aux enjeux de la mobilité, aux freins rencontrés et aux solutions existantes pour aider et accompagner ces publics.

La convention 2024/2026 a pour objet de définir les modalités pratiques et les engagements convenus entre l'association Gefosat et la communauté de Communes du Minervois au Caroux. 10 permanences d'une demi-journée seront programmées sur la période ; la communauté de communes étant chargée de mettre à disposition un bureau pour ces permanences et de relayer l'information.

Les lieux de permanences physiques proposés sont les suivants :

- Unité territoriale à Olonzac,
- Maison des Loisirs à Saint Pons de Thomières,
- Unité territoriale à Olargues.

Aucune question n'étant posée, Monsieur le Président propose de passer au vote.

Le Conseil Communautaire, après avoir ouï et délibéré, à l'**UNANIMITÉ** (38 POUR) :

- **Valide** la convention « Accueil des Points Info Mobilité » (PMI) telle qu'annexée
- **Autorise** Monsieur le Président à signer ladite convention

4. Création commission Mobilité

Monsieur le Président propose à **Béatrice FALCOU**, conseillère déléguée en charge de la MOBILITE, de présenter le dossier.

Elle rappelle que par délibération n° 2020.30.07/047, la Communauté de Communes du Minervois au Caroux a créé 5 commissions thématiques à savoir : Economie/Tourisme, Environnement, Enfance, Jeunesse et action sociale, Culture/Patrimoine et Aménagement du territoire/Bâtiments.

À ce jour il est nécessaire de créer une commission supplémentaire afin de traiter les questions relatives à la MOBILITE.

Les conseillers communautaires et les conseillers municipaux souhaitant travailler sur le sujet pourront s'inscrire dans cette commission.

Aucune question n'étant posée, Monsieur le Président propose de passer au vote.

Le Conseil Communautaire, après avoir ouï et délibéré, à l'**UNANIMITÉ** (38 POUR) :

- **Valide** la création d'une commission Mobilité

Arrivée de Laurie GOMEZ = 39 votants

5. Pacte territorial Espace Conseil France Renov' « Habiter au Pays »

Monsieur le Président propose à **Alain MOULY**, Vice-Président en charge de l'Aménagement du Territoire et des bâtiments, de présenter le dossier.

Depuis la création du Pays Haut Languedoc et Vignobles, l'ambition politique des élus s'est traduite par la mise en œuvre de la politique de l'habitat sur l'ensemble du territoire. Les

communautés de communes ont confié cette mission au Pays aussi bien pour la mise en œuvre opérationnelle de différents programmes successifs que pour le suivi-animation en régie.

Cette politique s'est inscrite dans le temps avec la réalisation d'une Opération Programmée pour l'Amélioration de l'Habitat et de trois Programmes d'Intérêt Général (PIG).

Le dernier programme financé par l'Anah était prévu sur la période 2022/ 27 avec un fonctionnement privilégié avec le Guichet Renov' Occitanie porté par le Pays et piloté et financé par la région Occitanie.

Pour améliorer la lisibilité et massifier le passage à l'acte pour les rénovations énergétiques, l'Anah a souhaité mettre en place un Pacte territorial France Renov', dispositif unique, qui englobe le PIG et le guichet Renov' Occitanie à partir du 01 janvier 2025.

Le Pacte comporte 3 volets :

- Le volet dynamique territoriale qui a pour but la mobilisation des ménages et des professionnels en amont des projets de rénovation de l'habitat. Le repérage des publics prioritaires concernés par la précarité énergétique, perte d'autonomie, habitat indigne fait partie intégrante de ce volet ;
- Le volet d'information, de conseil & orientation des propriétaires occupants, bailleurs et syndicats de copropriétés sur toutes les thématiques de la rénovation de l'habitat ;
- Le volet accompagnement comprend une mission d'assistance à maîtrise d'ouvrage assurée en régie par le Pays, sur toutes les thématiques de rénovation de l'habitat (précarité énergétique, logement indigne, perte d'autonomie) et pour les propriétaires occupants, bailleurs et syndic de copropriétés.

Le Pacte couvre l'ensemble du territoire du Pays Haut Languedoc et Vignobles sur la période 2025/2027 avec pour ambition la rénovation de 90 logements locatifs dont 30 bailleurs modestes et très modestes, 750 logements de propriétaire occupants dont 546 rénovations énergétiques et 3 copropriétés soit 12 logements.

Plusieurs axes de travail sont prioritaires et 70 visites annuelles seront réalisées dans le cadre du dispositif non décence en partenariat entre le Pays, la Caisse d'Allocations Familiales et le Département de l'Hérault.

Le volet juridique de cette mission est assuré au travers d'une convention de partenariat avec l'Agence Départementale d'Information sur le Logement (ADIL).

La Communauté de communes s'engage à participer à hauteur d'un 1 euro par habitant pour la mise en œuvre de la politique de l'habitat par le Pays Haut Languedoc et Vignobles.

Jean ARCAS propose de faire intervenir Anne GALIBERT pour présenter le dossier aux élus.

Josian CABROL indique qu'elle pourra intervenir au cours de la prochaine commission Aménagement du territoire.

Aucune question n'étant posée, Monsieur le Président propose de passer au vote.

Le Conseil Communautaire, après avoir ouï et délibéré, à l'**UNANIMITÉ** (39 POUR) :

- **Valide** la poursuite de la mise en œuvre de la politique de l'habitat confiée au Pays Haut-Languedoc et Vignobles ;
- **Valide** le suivi animation du Pacte en régie pour la période 2024/2027 ;

- **Valide** la participation de la Communauté de Communes du Minervois au Caroux à hauteur de 1 Euro par habitant ;
- **S'engage** à inscrire ce montant au budget primitif 2025

Départ de Jean ARCAS = donne pouvoir à Catherine LISTER = 39 votants

BATIMENTS

6. Piscine = fermeture hebdomadaire

Monsieur le Président rappelle que la piscine intercommunale est ouverte au public chaque année durant les vacances scolaires d'été du Lundi au Vendredi de 11h à 14h et de 15h à 19h, les Samedi et Dimanche de 15h à 19h, soit 43h semaine.

Afin d'assurer l'ouverture de l'équipement 7 jours sur 7 dans le respect du Code du travail (35 h de coupure hebdomadaire), il est nécessaire de recruter 2 Maîtres-nageurs sauveteurs (MNS) et 2 agents d'accueil.

En 2024, il n'a pas été possible de trouver un MNS remplaçant pour toute la saison et la piscine a dû fermer 1 jour par semaine en août.

Au vu des difficultés de recrutement de maître-nageur, il est proposé de procéder à la fermeture de la piscine 1 journée par semaine, ce qui permettrait d'assurer l'ouverture avec un seul maître-nageur.

Aucune question n'étant posée, Monsieur le Président propose de passer au vote.

Le Conseil Communautaire, après avoir ouï et délibéré, à **l'UNANIMITÉ** (39 POUR) :

- **Valide** la fermeture de la piscine intercommunale à hauteur d'une journée par semaine à compter de la saison 2025.

7. Cession à titre gratuit du bâtiment de Siran au SIAEP du Minervois

Monsieur le Président rappelle que, par délibération du 30 05 2024, le conseil communautaire a validé la cession à titre gracieux du bâtiment du SIAEP resté dans le patrimoine de la collectivité à la dissolution du SICB et qui aurait dû être affecté au SIAEP du Minervois à sa création en 2017.

La délibération mentionne la cession de la parcelle AR 569, or le bâtiment est construit sur deux parcelles : AR 569 objet de la vente et AR 576.

Aucune question n'étant posée, Monsieur le Président propose de passer au vote.

Le Conseil Communautaire, après avoir ouï et délibéré, à **l'UNANIMITÉ** (39 POUR) :

- **Annule et Remplace** la délibération n°2024.05.30/102 du 30 Mai 2024 ;
- **Valide** la cession à titre gracieux au SIAEP du Minervois des parcelles AR 569 et AR 576 sises sur la commune de SIRAN ;
- **Précise** que les frais de notaires devront être pris en charge par le SIAEP du Minervois
- **Charge** l'Office notarial LOUIS et LOUIS MARTY installé à Olonzac de rédiger l'acte

8. Désaffectation et déclassement du domaine public intercommunal

Monsieur le Président rappelle que la Communauté de Communes du Minervois au Caroux est propriétaire de la parcelle cadastrée E919, parcelle préalablement affectée aux services techniques.

La parcelle n'étant pas utilisée par les services, la collectivité souhaite mettre en vente de ladite parcelle. Avant d'envisager toute cession, il convient de constater la désaffectation du bien et de prononcer son déclassement du domaine public de sorte que la parcelle soit intégrée dans le domaine privé intercommunal.

La désaffectation du bien est avérée via la clôture existante.

Aucune question n'étant posée, Monsieur le Président propose de passer au vote.

Le Conseil Communautaire, après avoir ouï et délibéré, à l'**UNANIMITÉ** (39 POUR) :

- **Constata** la désaffectation de la parcelle E919 située Zone de Fontclare à Saint-Pons de Thomières ;
- **Prononce** le déclassement du domaine public intercommunal de la parcelle E919 pour faire entrer le bien dans le domaine privé intercommunal

FINANCES

9. Compte de gestion 2024 – Budget Annexe « Déchets »

Monsieur le Président propose à **Luc LOUIS**, Vice-Président en charge des finances, de présenter le dossier.

Il est présenté le compte de gestion 2024 concernant le budget annexe « Déchets » dressé par le percepteur.

Aucune question n'étant posée, Monsieur le Président propose de passer au vote.

Le Conseil Communautaire, après avoir ouï et délibéré, à l'**UNANIMITÉ** (39 POUR) :

- **Déclare** que le compte de gestion de la Communauté de Communes du Minervois au Caroux du budget annexe « Déchets » dressé, pour l'exercice 2024 par le Receveur, visé et certifié conforme par l'ordonnateur, n'appelle ni observation ni réserve de sa part

10. Élection du Président de séance pour le vote des comptes administratifs

En vertu de l'article L 2121-14 du Code Général des Collectivités Territoriales, pendant l'adoption des comptes administratifs, et bien que Monsieur Josian CABROL, Président de la Communauté de Communes du Minervois au Caroux puisse assister à la discussion, ce dernier doit se retirer au moment du vote.

Il appartient donc au Conseil Communautaire de procéder à l'élection d'un Président de séance pour l'adoption des comptes administratifs.

Le Conseil Communautaire, après avoir ouï et délibéré, à l'**UNANIMITÉ** (39 POUR) :

- **Désigne** Monsieur Luc LOUIS, Vice-Président délégué aux Finances, comme Président de séance pour le vote des comptes administratifs 2024 de la Communauté de Communes du Minervois au Caroux

11. Compte administratif 2024 – Budget Annexe « Déchets »

Monsieur le Président propose à **Luc LOUIS**, Vice-Président en charge des finances, de présenter le dossier.

Il est présenté au Conseil le Compte Administratif 2024 du budget annexe « Déchets » :

	Résultat à la clôture de l'exercice précédent 2023	Part affecté à l'investissement exercice 2024	Résultat de l'exercice 2024	Résultat de clôture 2024
Budget principal				
Fonctionnement	443 829,68 €	252 905,19 €	-69 949,06 €	120 975,43 €
Investissement	412 553,81 €	0,00 €	547 932,73 €	960 486,54 €
TOTAL	856 383,49 €	252 905,19 €	477 983,67 €	1 081 461,97 €

Un diaporama présentant une évolution du résultat de l'exercice et une analyse synthétique du résultat 2024 est présenté au membres du conseil.

Se pose la question du problème de trésorerie de ce budget.

Thérèse SALAVIN regrette que l'étude préalable n'ait pas pointé le problème posé par le décalage de facturation sur la trésorerie.

Josian CABROL indique que la mise en place du paiement en plusieurs fois par prélèvement permettrait de lisser la trésorerie et serait intéressant pour les usagers.

Aucune autre question n'étant soulevée, Monsieur le Président quitte la séance. Luc LOUIS, président de séance propose de passer au vote.

Le Conseil Communautaire, après avoir ouï et délibéré, à l'**UNANIMITÉ** (38 POUR) :

- **Approuve** le Compte Administratif 2024 du budget annexe « Déchets » de la Communauté de Communes du Minervois au Caroux

12. Affectation des résultats 2025 – Budget Annexe « Déchets »

Monsieur le Président propose à **Luc LOUIS**, Vice-Président en charge des finances, de présenter le dossier.

Le compte administratif 2024 ayant donné les résultats suivants :

- Résultat (Excédent) de la section d'investissement de	960 486,54 €
- Résultat (excédent) de la section de fonctionnement de	120 975,43 €
Par ailleurs, la section d'investissement laisse apparaître des restes à réaliser :	
- en dépenses pour un montant de	929 000,00 €
- en recettes pour un montant de	581 854,00 €
Le besoin net de la section d'investissement peut donc être estimé à	0,00 €

Aucune question n'étant posée, Monsieur le Président propose de passer au vote.

Le Conseil Communautaire, après avoir ouï et délibéré, à l'**UNANIMITÉ** (39 POUR) :

- **Affecte** les résultats pour le budget annexe « Déchets » M4 2025 de la Communauté de Communes du Minervois au Caroux de la manière suivante :

➤ Excédent d'investissement reporté 001	960 486,54 €
➤ Excédent de fonctionnement capitalisé 1068	0,00 €
➤ Excédent de fonctionnement reporté 002	120 975,43 €

13. Compte de gestion 2024 - Budget annexe « Office de Tourisme »

Monsieur le Président propose à **Luc LOUIS**, Vice-Président en charge des finances, de présenter le dossier.

Il est présenté au Conseil le compte de gestion 2024 concernant le budget annexe « Office de Tourisme » dressé par le percepteur.

Aucune question n'étant posée, Monsieur le Président propose de passer au vote.

Le Conseil Communautaire, après avoir oui et délibéré, à l'**UNANIMITÉ** (39 POUR) :

- **Déclare** que le compte de gestion de la Communauté de Communes du Minervois au Caroux du budget annexe « Office de Tourisme » dressé, pour l'exercice 2024 par le Receveur, visé et certifié conforme par l'ordonnateur, n'appelle ni observation ni réserve de sa part

14. Compte Administratif 2024 - Budget annexe « Office de Tourisme »

Monsieur le Président propose à **Luc LOUIS**, Vice-Président en charge des finances, de présenter le dossier.

Il est présenté au Conseil le Compte Administratif 2024 du budget annexe « Office de Tourisme » :

	Résultat à la clôture de l'exercice précédent 2023	Part affecté à l'investissement exercice 2024	Résultat de l'exercice 2024	Résultat de clôture 2024
Budget principal				
Fonctionnement	69 189,86 €	0,00 €	-3 943,67 €	65 246,19 €
Investissement	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €
TOTAL	69 189,86 €	0,00 €	-3 943,67 €	65 246,19 €

Un diaporama présentant une analyse synthétique du résultat 2024 est présenté aux membres du conseil.

Aucune autre question n'étant soulevée, Monsieur le Président quitte la séance. Luc LOUIS, président de séance propose de passer au vote.

Le Conseil Communautaire, après avoir oui et délibéré, à l'**UNANIMITÉ** (38 POUR) :

- **Approuve** le Compte Administratif 2024 du budget annexe « Office de Tourisme » de la Communauté de Communes du Minervois au Caroux

15. Affectation de résultats 2025 - Budget annexe « Office de Tourisme »

Monsieur le Président propose à **Luc LOUIS**, Vice-Président en charge des finances, de présenter le dossier.

Le compte administratif 2024 ayant donné les résultats suivants :

- Résultat (Excédent) de la section d'investissement de	0,00 €
- Résultat (excédent) de la section de fonctionnement de	65 246,19 €
Par ailleurs, la section d'investissement laisse apparaître des restes à réaliser :	
- en dépenses pour un montant de	0,00 €
- en recettes pour un montant de	0,00 €
Le besoin net de la section d'investissement peut donc être estimé à	0,00 €

Aucune question n'étant posée, Monsieur le Président propose de passer au vote.

Le Conseil Communautaire, après avoir ouï et délibéré, à l'UNANIMITÉ (39 POUR) :

- **Affecte** les résultats pour le budget annexe « Office de Tourisme » M57 2025 de la Communauté de Communes du Minervois au Caroux de la manière suivante :

➤ Excédent d'investissement reporté 001	0,00 €
➤ Excédent de fonctionnement capitalisé 1068	0,00 €
➤ Excédent de fonctionnement reporté 002	65 246,19 €

16. Compte de gestion 2024 - Budget Principal

Monsieur le Président propose à Luc LOUIS, Vice-Président en charge des finances, de présenter le dossier.

Il est présenté le compte de gestion 2024 concernant le budget principal dressé par le percepteur.

Aucune question n'étant posée, Monsieur le Président propose de passer au vote.

Le Conseil Communautaire, après avoir ouï et délibéré, à l'UNANIMITÉ (39 POUR) :

- **Déclare** que le compte de gestion de la Communauté de Communes du Minervois au Caroux du budget principal dressé, pour l'exercice 2024 par le Receveur, visé et certifié conforme par l'ordonnateur, n'appelle ni observation ni réserve de sa part

17. Compte Administratif 2024 - Budget principal

Monsieur le Président propose à Luc LOUIS, Vice-Président en charge des finances, de présenter le dossier.

Il est présenté au Conseil le Compte Administratif 2024 du budget principal :

	Résultat à la clôture de l'exercice précédent 2023	Part affecté à l'investissement exercice 2024	Résultat de l'exercice 2024	Résultat de clôture 2024
Budget principal				
Fonctionnement	1 953 598,14 €	351 668,03 €	522 137,64 €	2 124 067,75 €
Investissement	281 196,97 €	0,00 €	478 624,33 €	759 821,30 €
TOTAL	2 234 795,11 €	351 668,03 €	1 000 761,97 €	2 883 889,05 €

Thérèse SALAVIN constate l'important excédent et demande s'il ne serait pas bien d'intervenir sur les bâtiments de la collectivité.

Josian CABROL précise que le Bureau en est arrivé à la même conclusion. Un plan d'investissement sur l'entretien des bâtiments va être lancé.

Didier VORDY propose également de lancer une réflexion sur la construction d'une crèche supplémentaire sur la partie Sud du territoire (en plus de celle d'Olonzac).

Aucune autre question n'étant soulevée, Monsieur le Président quitte la séance. Luc LOUIS, président de séance propose de passer au vote

Le Conseil Communautaire, après avoir ouï et délibéré, à l'**UNANIMITÉ** (38 POUR) :

- **Approuve** le Compte Administratif 2024 du budget principal de la Communauté de Communes du Minervois au Caroux

18. Affectation des résultats 2025 - Budget Principal

Monsieur le Président propose à **Luc LOUIS**, Vice-Président en charge des finances, de présenter le dossier.

Le compte administratif 2024 ayant donné les résultats suivants :

- Résultat (Excédent) de la section d'investissement de	759 821,30 €
- Résultat (excédent) de la section de fonctionnement de	2 124 067,75 €
Par ailleurs, la section d'investissement laisse apparaître des restes à réaliser :	
- en dépenses pour un montant de	598 555,00 €
- en recettes pour un montant de	30 000,00 €
Le besoin net de la section d'investissement peut donc être estimé à	0,00 €

Aucune question n'étant posée, Monsieur le Président propose de passer au vote.

Le Conseil Communautaire, après avoir ouï et délibéré, à l'**UNANIMITÉ** (39 POUR) :

- **Affecte** les résultats pour le budget principal M57 2025 de la Communauté de Communes du Minervois au Caroux de la manière suivante :

➤ Excédent d'investissement reporté 001	759 821,30 €
➤ Excédent de fonctionnement capitalisé 1068	0,00 €
➤ Excédent de fonctionnement reporté 002	2 124 067,75 €

19. Admission en non-valeur des créances éteintes - Budget annexe déchets

Monsieur le Président propose à **Luc LOUIS**, Vice-Président en charge des finances, de présenter le dossier.

Le SGC Ouest Hérault a présenté les listes ci-dessous qui concernent des titres de recettes afférents à divers exercices comptables pour lesquels son service n'a pas pu réaliser le recouvrement malgré les différentes procédures employées :

Créances éteintes		
N° Liste	Montants	Commentaires
7025970012	136,94 €	Années 2022 et 2023 (REOM)
7030600312	1 800,00 €	Années 2018 à 2021 (REOM)
7027190112	92,50 €	Année 2024 (REOMI)
TOTAL	2 029,44 €	

Aucune question n'étant posée, Monsieur le Président propose de passer au vote.

Le Conseil Communautaire, après avoir ouï et délibéré, à l'**UNANIMITÉ** (39 POUR) :

- **Approuve** l'admission au titre des créances éteintes le montant de 2 029,44 € (compte 6542) ;
- **S'engage** à inscrire ce montant au budget annexe « Déchets » 2025

20. Loyer définitif MMC Mairie Mons : avenant à la convention

Monsieur le Président propose à **Jean-Pierre BARTHES**, Vice-Président en charge du Tourisme, de présenter le dossier.

Il rappelle que par délibération n° 2024.07.11/116, la Communauté de Communes du Minervoix au Caroux a validé une convention d'occupation à titre précaire avec la commune de Mons-la-Trivalle pour la Maison des Montagnes du Caroux.

Cette convention a été consentie dans un premier temps moyennant une redevance d'un montant de 332,63€ par mois (à laquelle s'ajoute la prise en charge d'une partie des charges de fonctionnement) dans l'attente du versement de la totalité des subventions permettant d'arrêter le plan définitif de financement de l'opération.

L'ensemble des subventions ayant été encaissées, il est nécessaire d'ajuster le montant final de la redevance.

Il est proposé un avenant modifiant l'article 3.1 portant la redevance à 328,64€ par mois avec effet rétroactif depuis le 1^{er} Août 2024.

Aucune question n'étant posée, Monsieur le Président propose de passer au vote.

Le Conseil Communautaire, après avoir ouï et délibéré, à l'**UNANIMITÉ** (39 POUR) :

- **Valide** l'avenant à la convention d'occupation précaire du domaine public signée avec la commune de Mons la Trivalle pour l'occupation de la Maison des Montagnes du Caroux portant la redevance à 328,64€ à compter du 1^{er} Août 2024 ;
- **Autorise** Monsieur le Président à signer l'avenant à la convention
- **S'engage** à procéder au remboursement de 19,95€ à la commune de Mons la Trivalle pour le trop-perçu des mois d'Août au décembre 2024.

21. Subventions aux associations

Monsieur le Président propose à **Jean-Pierre BARTHES**, Vice-Président en charge du Tourisme, de présenter le dossier.

Suite au travail mené en commission et conformément à la délibération n° 2024.12.12/181 définissant une enveloppe de 30 000,00€ pour les subventions aux associations 2025, il est proposé d'affecter les subventions suivantes :

TOURISME

Nom de l'association	Ville	Intitulé du projet ou de la manifestation	Date de la manifestation	Montant proposé
Association Sportive collège Antoine Fauré	Olonzac	Association Sportive collège Antoine Fauré	01/01/2025	300,00 €
Association "Pardailhan Initiatives"	Pardailhan	Trail des 3 Boules	11/05/2025	300,00 €
ACEM de Mons	Mons	Fête du printemps (ancienne fête de la cerise)	01/06/2025	300,00 €
Comité des fêtes	Riols	Fête de la Saint-Pierre	28/06/2025	300,00 €
POL EN	Cassagnoles	A la richesse des merveilles	19/04/2025	300,00 €
Maison de l'Abeille	Cassagnoles	15ième journée de l'Abeille	02/05/2025	400,00 €
Comité des Fêtes	Prémian	Trail du Somail	04/05/2025	500,00 €
Les Trails de la Factrice	Roquebrun	Courses Les Trails de la Factrice	14/06/2025	500,00 €
Caroux X-Trails	Lamalou les Bains	18eme Trail du Caroux	20/07/2025	500,00 €
Ligue Occitanie FFME et Comité Territorial FFME 34	Balma	Occitechnik 2025 à Mons	30/05/2025	1 000,00 €
Comité des fêtes Les Tamarous	St Pons	Fête de la Châtaigne	25/10/2025	2 000,00 €
Vélo Caroux	Mons	EPIC Enduro	19-20/04/25	1 500,00 €
Les Amis des Moulins	Roquebrun	Fête du printemps	09/02/2025	500,00 €
Total Tourisme				8 400,00 €

CULTURE / PATRIMOINE

Nom de l'association	Ville	Intitulé du projet ou de la manifestation	Date de la manifestation	Montant proposé
L'Ametlier	La Caunette	Ateliers théâtre pour enfants, jeunes adolescents et adultes	01/01/2025	2 500,00 €
La Halte des photographes voyageurs	Minerve	Festival des Photographes Voyageurs	25/07/2025	200,00 €
Théâtre au Pays de l'Orb et du Jaur	Olargues	Projet de création d'une pièce de théâtre "le centenaire"	05/01/2025	200,00 €

Association "patrimoine et mémoire de notre país"	Roquebrun	Edition 2 cahiers du patrimoine	01/01/2025	300,00 €
Association Culture-Loisirs Vincentinois	Saint Vincent d'Olargues	Culture d'Automne III, rencontres littéraires et artistiques	22/11/2025	300,00 €
Association Noblesse et Excellence de l'Asne	Lamalou les bains	L'architecture à écouter : Ombres et Lumières	15/01/2025	300,00 €
Au verre d'oc	Les Verreries de Moussans	Les Verreries de Moussans en fête	02/08/2025	400,00 €
L'Autobus	Vélieux	"VOLUTES" Festival de Calligraphie, Jazz et Musiques du Monde	05/07/2025	400,00 €
Lous Braves Enfants	Rieussec	Fête du Pain	26/07/2025	400,00 €
Comité des fêtes	Minerve	à Gorges déployées	22/06/2025	500,00 €
La sauce épicurienne	Mons	Gare ô Caroux #4	28/08/2025	500,00 €
On6Mai	Pardailhan	Festival Navette Express	07/06/2025	500,00 €
Escalier B	Poujol sur Orb	Du théâtre, de l'amour et du vin	fin nov 2025	600,00 €
Association Colombières d'Hier et d'Aujourd'hui	Colombières-sur-orb	Fête de la tour	07/06/2025	700,00 €
Association des Œuvres sociales du Saint Ponais	Saint Pons de Thomières	Orchestre La ronde des archets	01/01/25 au 31/12/25	800,00 €
Musicales de Saint-Germain	Cesseroas	Musicales de Saint Germain	06/07/2025	1 200,00 €
Association Musicale de la Vallée du Jaur et de l'Orb	Olargues	Musicales du jour 2025 et 19ème Festival "Autour du Quatuor"	21/06/2025	2 000,00 €
Au fil des Arts	Prémian	Festival Culturalité	08/08/2025	2 400,00 €
Les Ateliers du vivant	Félines-Minervoies	Les Ateliers du Vivant / Saison Culturelle, Festival Jours de Bulles	01/01/2025	2 400,00 €
Les Elisyques	Olonzac	"La femme du Boulanger" (Compagnie Baudracco)	11/07/2025	2 000,00 €
Tifa Tafa Tafari	Colombières-sur-orb	Mai que Mai	26/05/2025	2 500,00 €
TOTAL CULTURE				21 100,00 €

Il est proposé d'affecter 29 500€ de subventions aux associations.

Aucune question n'étant posée, Monsieur le Président propose de passer au vote.

Jean Pierre BARTHES précise que les élus membres d'une de ces associations ne peuvent pas prendre part au vote. Alain TAILHAN et Thérèse SALAVIN indiquent ne pas prendre part au vote = 37 votants.

Le Conseil Communautaire, après avoir oui et délibéré, à l'**UNANIMITÉ** (37 POUR) :

- **Valide** l'affectation de subvention aux associations pour l'année 2025 :

Départ de Bruno ORTIZ = 38 votants

22. Débat d'Orientation Budgétaire 2025

Monsieur le Président rappelle que réglementairement, la communauté de communes n'est pas soumise à obligation de débat d'orientation budgétaire.

En 2024, quelques perspectives budgétaires avaient été discutées au moment des comptes administratifs. Pour 2025, un premier rapport d'orientations budgétaires est présenté.

Monsieur le Président indique que des réunions ont été organisées avec les chefs de service et vice-présidents pour préparer des feuilles de route en vue de la rédaction du Rapport d'Orientation Budgétaire.

Il fait une présentation du document rappelant ainsi le contexte national, le bilan de l'année 2024 et annonçant les perspectives 2025.

Suite à ce débat, les élus s'accordent notamment sur :

- Le lancement d'un SCOT
- Le lancement d'une étude pour un accompagnement dans le cadre du transfert de compétence Eau/Assainissement dans le cas où la loi transférerait la compétence au EPCI au 1/01/2026
- La structuration du service SPANC
- Le lancement du marché de travaux sur 'Orb dans le cadre de la GEMAPI
- La réfection du site internet
- Une réflexion sur la saison culturelle 2026 si la baisse des financements du Département se confirme l'année prochaine.
- La création d'un nouveau centre de loisirs à Mons
- Les travaux dans les crèches et notamment la remise en état du bureau au-dessus de la crèche de St Pons suite au sinistre
- Les travaux à la Maison de Santé d'Olonzac

Aucune question n'étant posée, Monsieur le Président propose de passer au vote.

Le Conseil Communautaire, après avoir oui et délibéré, à l'**UNANIMITÉ** (37 POUR – 1 ABSTENTION)

- **Prend acte** de la tenue d'un débat d'orientation budgétaire (DOB) sur la base d'un rapport d'orientation budgétaire portant sur les budget principal et annexe de la Communauté de Communes du Minervois au Caroux avant l'établissement des budgets 2025

DEVELOPPEMENT ECONOMIQUE

23. Demande de financement = aide au titre de l'immobilier d'entreprise

Monsieur le Président propose à **Thérèse SALAVIN**, conseillère déléguée au développement économique, de présenter le dossier

Elle rappelle que la Communauté de Communes du Minervois au Caroux a mis en place un régime d'aides aux entreprises afin de soutenir le développement économique sur son territoire.

Par délibération n° 2024.09.26/146, le règlement d'attribution des aides financières au titre de l'immobilier d'entreprise a été validé.

Un dossier a été déposé. Après instruction, il a été déclaré conforme. Le groupe Economie du 3 Février a donné un avis favorable sur ce dossier :

Entreprise	Commune	Montant des dépenses éligibles	Projet	Montant proposé
SAS Les fans du Bocal	Berlou	120 758,00€	Investissement pour création d'une conserverie artisanale	10 000 € soit 8% du projet

Aucune question n'étant posée, Monsieur le Président propose de passer au vote.

Le Conseil Communautaire, après avoir oui et délibéré, à **l'UNANIMITÉ** (38 POUR) :

- **Approuve** l'attribution d'une aide de 10 000,00 € au titre de l'aide à l'immobilier d'entreprise de la Communauté de Communes du Minervois au Caroux pour le projet de création d'une conserverie artisanale par la SAS Les Fans du Bocal ;
- **S'engage** à inscrire ce montant au budget 2025
- **Mandate** Monsieur le Président pour régler toutes les démarches administratives financières et réglementaires liées à ce dossier.

24. Demande de financement = aides aux commerces, à l'artisanat et aux services de proximité (4 délibérations : n°24 à 27, une par projet)

Monsieur le Président propose à **Thérèse SALAVIN**, conseillère déléguée au développement économique, de présenter le dossier

Elle rappelle que la Communauté de Communes du Minervois au Caroux a mis en place un régime d'aides aux entreprises afin de soutenir le développement économique sur son territoire.

Par délibération n° 2024.09.26/145, le règlement d'aides aux commerces, à l'artisanat et aux services de proximité a été validé.

4 dossiers ont été déposés. Après instruction, ils ont été déclarés conformes. Le groupe Economie du 3 Février a donné un avis favorable sur ces dossiers :

Entreprise	Commune	Montant des dépenses éligibles	Projet de l'entreprise	Montant proposé par la commission
SAS Contrôle technique Automobile des hauts Cantons	St Pons de Thomières	7 755,60 €	Mise en conformité face à la réglementation des contrôles techniques 2 roues	1 293 € soit 17% du projet
SAS Les fans du Bocal	Berlou	42 358 €	Achat de matériel pour développement de la conserverie artisanale	5 000 € soit 14% du projet
Tabac Presse Loto Faure Vincent	Saint Pons de Thomières	7 430 €	Modernisation matériel pour une meilleure gestion des stocks et accélérer le service client	1 238 € soit 17% du projet
SAS Relais Chantovernt	Minerve	56 669,85€	Restauration cuisine	5 000 € soit 11.3% du projet
				12 531,00 €

Certains élus indiquent que au vu du règlement il risque d'y avoir un très grand nombre de dossiers déposés.

Thérèse SALAVIN indique qu'il sera nécessaire de faire évoluer le règlement et rappelle que l'avis du Maire est obligatoire.

Aucune question n'étant posée, Monsieur le Président propose de passer au vote.

Le Conseil Communautaire, après avoir ouï et délibéré, à l'**UNANIMITÉ** (38 POUR)

- **Approuve** l'attribution d'une subvention de 1 293,00€ au titre de l'aide aux commerces, à l'artisanat et aux services de proximité de la Communauté de Communes du Minervois au Caroux pour la mise en conformité de ses installations face à la réglementation des contrôles techniques de 2 roues ;
- **Approuve** l'attribution d'une subvention de 5 000,00€ à la SAS « les Fans du Bocal » au titre de l'aide aux commerces, à l'artisanat et aux services de proximité de la Communauté de Communes du Minervois au Caroux pour l'achat de matériel dans le cadre de la création et du développement d'une conserverie artisanale ;
- **Approuve** l'attribution d'une subvention de 1 238,00€ au Tabac Librairie Presse Loto Faure Vincent au titre de l'aide aux commerces, à l'artisanat et aux services de proximité de la Communauté de Communes du Minervois au Caroux pour la modernisation de son équipement de gestion des stocks ;
- **Approuve** l'attribution d'une subvention de 5 000,00€ au Relais Chantovernt au titre de l'aide aux commerces, à l'artisanat et aux services de proximité de la Communauté de Communes du Minervois au Caroux pour l'acquisition de matériel dans le cadre

- de la rénovation de la cuisine
- **S'engage** à inscrire ces montants au budget 2025
 - **Mandate** Monsieur le Président pour régler toutes les démarches administratives financières et réglementaires liées à ce dossier.

GEMAPI

25. Compétence GEMAPI sur le fleuve AUDE : adhésion à la compétence optionnelle « gestion du fleuve Aude » du SMMAR

Monsieur le Président propose à **Jean-Pierre BARTHES** de présenter le dossier

Il rappelle que la compétence GeMAPI est une compétence obligatoire des EPCI depuis le 1^{er} Janvier 2018.

Par délibération n° 2017.14.09/111, la Communauté de Communes du Minervois au Caroux a transféré la compétence GEMAPI dans son intégralité au Syndicat Mixte Aude Centre, qui est adhérent au SMMAR EPTB Aude.

Ce dernier exerce la compétence GeMAPI pour le compte de la Communauté de Communes du Minervois au Caroux sur les cours d'eau non domaniaux, soit seulement sur les affluents du fleuve Aude. L'exercice de la compétence relève aujourd'hui de la responsabilité de la Communauté de Communes du Minervois au Caroux sur le fleuve AUDE dans sa partie domaniale.

La compétence GeMAPI étant une compétence sécable (article L. 5211-61 du Code Général des Collectivités Territoriales), il est possible de transférer directement la compétence sur le Fleuve Aude au SMMAR EPTB Aude. Cela permettrait au syndicat d'assurer la maîtrise d'œuvre des actions, études et travaux concernés par le linéaire du fleuve Aude dans sa partie domaniale sur le périmètre de la Communauté de Communes. La clé de financement concernant l'exercice de la compétence restera inchangée, le taux de contribution de la Communauté de Communes du Minervois au Caroux s'élèvera donc toujours à 3%. Une représentation des EPCI sera intégrée à la gouvernance du SMMAR EPTB Aude au titre du transfert de compétence.

Le transfert de cette compétence interviendra le 1^{er} Janvier 2026 et se décomposera en deux temps :

- Dans un premier temps le conseil sollicitera l'adhésion à la carte pour la compétence optionnelle « gestion du fleuve Aude » au SMMAR et notifiera sa décision aux communes membres.
- Dans un second temps dès lors que le SMMAR aura procédé à l'inscription dans ses statuts de la compétence optionnelle « gestion de la partie domaniale du fleuve Aude », la communauté de communes pourra transférer, par une nouvelle délibération, cette compétence.

Aucune question n'étant posée, Monsieur le Président propose de passer au vote.

Le Conseil Communautaire, après avoir ouï et délibéré, à l'**UNANIMITÉ** (38 POUR)

- **Sollicite** l'adhésion à la carte de la Communauté de Communes du Minervois au Caroux pour la compétence optionnelle « Gestion du fleuve Aude » au SMMAR ;
- **Notifie** cette décision aux communes membres de la Communauté de Communes du Minervois au Caroux qui ont trois mois pour délibérer à leur tour

QUESTIONS DIVERSES

SIGNATURES

Le Président de la Communauté de Communes du Minervois au Caroux



Le secrétaire de séance

